

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023
--	---

Référence	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le sept du mois de septembre deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Stéphanie BLANCHARD, Adjoints – Sophie BERQUÉ, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Francisco SERRA, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Pierre DORCHIES qui donne pouvoir à Stéphanie BLANCHARD ; Gautier MARSON qui donne pouvoir à David MERLIN ; Hervé CAPELLE qui donne pouvoir à Jacques DEGRAEVE ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Anne WAUQUIER ; Guillaume LABARRE qui donne pouvoir à Hélène SOULARD ; Isabelle LEPOUTRE qui donne pouvoir à Laurence DUPISSON ; Virginie RENARD qui donne pouvoir à Milva MASSE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Jacques DEGRAEVE.</p> <p>DÉLIBÉRATION N°055-2023 – RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS – APPROBATION.</p>
DEL.055-2023	
Objet de la délibération	
Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs et des emplois	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 23 Présents : 16 Qui ont pris part au vote : 23	
Date de la convocation	
7 septembre 2023	
Date de publication	
19 septembre 2023	
Vote	
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

La dernière mise à jour du tableau des effectifs et des emplois a été présentée en séance du Conseil Municipal le 23 février 2022.

Il y a donc lieu de porter à approbation du Conseil Municipal les modifications apportées depuis lors.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,
 Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 12 septembre 2023,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : – **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs et des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 12 septembre 2023 :

1) FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Avant	Après	Pourvu
Emplois administratifs de direction	Directrice Générale des Services des communes de 2000 à 10000 habitants 35h00	1	1	1
Attaché territorial	Attaché 35h00	2	2	0
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal de 1ère classe 35h	2	1	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe 35h	1	1	0
	Rédacteur territorial	1	1	0
Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif principal de 1re cl. 35h	1	2	1
	Adjoint Administratif principal de 2me cl. 35h	2	2	1
	Adjoint administratif 35h	1	2	0
	Adjoint administratif 28/35h	1	1	0

2) FILIÈRE TECHNIQUE :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Avant	Après	Pourvu
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1re cl. 35h	1	1	1
	Adjoint technique principal de 2me cl. 35h	2	2	2
	Adjoint technique 35h	10	10	6
	Adjoint technique 28/35h	1	1	1
	Adjoint technique 24,5/35h	0	1	1
	Adjoint technique 15/35h	1	1	0

3) FILIÈRE CULTURELLE :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Avant	Après	Pourvu
Assistant territorial de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant de conservation 20/35h	1	1	0
Adjoint territorial du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine 20/35h	1	1	1

4) FILIÈRE MÉDICO SOCIALE :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Avant	Après	Pourvu
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	ATSEM Principal de 2me cl. 35h	1	1	1

5) FILIÈRE ANIMATION :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	Avant	Après	Pourvu
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 10/35h	1	1	1

Signature du Secrétaire
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
les an, mois et jour susdits. Pour copie
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.